

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire privé SAINTE-
MARTHE
Ecole élémentaire SAINTE-MARTHE
Pézenas (Hérault)**

Note de Première Phase (NPP)

Mars 2011 – N° 0341221T_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe scolaire privé SAINTE- MARTHE Ecole élémentaire SAINTE-MARTHE Pézenas (Hérault)

Note de Première Phase (NPP)

Mars 2011 – N° 0341221T _RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	BOVER Frédéric	Ingénieur de projet
Vérificateur	AUBERT Marc	Chef de projet
Approbateur	DURLET-BOUEXIERE Isabelle	Chef de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de site de l'établissement

L'école élémentaire Sainte-Marthe (ETS n°0341221T) est localisée au 18, rue Alcide Trinquat à Pézenas (34). Elle fait partie du groupe scolaire Sainte Marthe qui comprend également un collège (ETS n° 0340907B) faisant l'objet d'un diagnostic spécifique. Par ailleurs, il est à noter la présence de l'école maternelle Sainte-Marthe, rue Victor Hugo à environ 100 m du Collège. Le site de la maternelle n'est pas concerné par cette démarche.

L'école élémentaire, située à l'ouest du collège, accueille environ 180 enfants âgés de 6 à 11 ans. Les bâtiments accueillant l'école sont présents sur le site pour partie depuis le XVIII^e siècle pour le bâtiment principal, depuis 1953 pour les autres bâtiments. Le site a été construit au droit des fossés extérieurs des remparts de la ville. Il a d'abord été occupé par la Communauté des Sœurs de Jeanne Delanoue jusqu'en 1953, date de l'installation de l'ETS. L'école élémentaire s'étend sur une surface d'environ 800 m² qui comprend :

- un bâtiment principal, accueillant les salles de classe, sur 2 étages et d'un niveau de sous-sol. Un ancien logement de fonction de 105 m² est présent au 2^{ème} étage de ce bâtiment. Ce logement est aujourd'hui délabré et n'est plus occupé ;
- un bâtiment annexe accueillant le réfectoire et un logement de fonction à l'étage. Ce logement de fonction habité de 138 m² est situé au-dessus du réfectoire. Il est totalement indépendant de l'école. Aucun accès à l'ETS par les usagers du logement est possible ;
- une cour intégralement recouverte par un enrobé en bon état.

Aucun logement de fonction n'a donc été considéré dans le cadre de cette étude. Au cours de la visite il a été constaté l'absence de jardin pédagogique. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été également détecté.

Résultats des études historiques et documentaires

L'établissement est visé par un diagnostic des sols de la démarche nationale « Etablissements sensibles » du fait de la superposition supposée de cet établissement avec une ancienne fabrique de produits chimiques (site BASIAS n°LRO3401428).

Les recherches historiques effectuées ont permis **d'infirmer la superposition** de ce site BASIAS avec l'emprise de l'école élémentaire privée Sainte-Marthe. En effet, les recherches complémentaires permettent de localiser ce site BASIAS, rue Reboul (numéro de rue non précisable), soit à environ 400 m au nord-ouest de l'ETS. L'activité du site se serait déroulée de 1810 à 1822. Une liste de certains des produits chimiques fabriqués sur le site a pu être retrouvée (fabrication notamment de cendres gravelées, crème de tartre, acide sulfurique et d'autres acides minéraux, potasse, acétate de plomb, soude artificielle).

Aucune activité industrielle n'a été recensée au droit de l'école élémentaire. De plus, en 1953, les extérieurs alors occupés par les jardins potagers de la Communauté des Sœurs de Jeanne Delanoue ont été remblayés par des matériaux sains issus des carrières voisines pour la mise en place de la cour d'école.

Le site BASIAS référencé LRO3400420 est localisé à environ 80 m à l'ouest de l'ETS, au n°4 boulevard Sarasin. Ce site, aujourd'hui fermé, avait comme activité la fabrication de produits azotés et d'engrais à partir de 1951. La date de cessation d'activité est inconnue.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

Le site étudié est positionné au sein des alluvions anciennes du fleuve de l'Hérault. La nappe d'eaux souterraines est rencontrée à une profondeur comprise entre 6 et 11 m de profondeur au droit du site et s'écoule en direction de l'Hérault, vers le sud-est.

Les sites BASIAS n°LRO3401428 (fabrique de produits chimiques) et n°LRO3400420 (fabrique de produits azotés) sont donc positionnés en amont hydraulique de l'ETS.

Influence potentielle des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école élémentaire, sans jardin pédagogique et sans logement de fonction, deux scénarios d'exposition sont à considérer :

- l'ingestion d'eau potable par les enfants :

L'emprise de l'ETS n'a jamais connu d'activité industrielle. Les réseaux d'eau potable ne traversent donc aucun site BASIAS. La possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

Compte tenu des activités exercées sur les sites BASIAS localisés en amont hydraulique de l'ETS, les substances potentiellement utilisées et/ou fabriquées ne sont pas ou peu volatiles. Ces éléments permettent de ne pas retenir ce scénario.

Dans le cas présent, aucune activité industrielle n'a été exercée au droit du site et la cour extérieure a été remblayée par des matériaux sains et recouverte d'enrobé lors de l'aménagement de l'école élémentaire. D'autre part, aucune activité susceptible d'être à l'origine d'émissions atmosphériques qui auraient pu former des dépôts sur les sols de surface n'a été mise en évidence lors de l'étude historique. De plus, au regard de l'âge des enfants fréquentant l'établissement (supérieur à 6 ans), le porté main-bouche n'est pas considéré. L'ingestion de sols par les enfants n'a donc pas été considérée.

Au regard de ces éléments, il est préconisé de classer le site ETS n°0341221T – Ecole élémentaire Sainte-Marthe en catégorie « **A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».